

ARRETE n°2021-PREF-DRCL-391 du 31 mai 2021

**Abrogeant l'arrêté n°2020-PREF-DRCL-066 du 31 janvier 2020
et portant institution des bureaux de vote dans le département de l'Essonne**

Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code électoral et notamment son article R.40 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric JALON, préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 08 janvier 2019 portant nomination de Monsieur Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DCPPAT-BCA-241 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement de chef-lieu ;

VU l'arrêté n°2020-PREF-DRCL-066 du 31 janvier 2020 portant institution des bureaux de vote dans le département de l'Essonne ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne ;



ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n°2020-PREF-DRCL-066 du 31 janvier 2020 portant institution des bureaux de vote dans le département de l'Essonne est abrogé.

ARTICLE 2 : La répartition des 887 bureaux de vote instituée pour chaque commune du département de l'Essonne est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Evry, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Étampes, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Palaiseau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Benoît KAPLAN



Commune	Canton	Bureau Centralisateur	N° Bureau De vote	Libellé	Adresse
ARPAJON	Arpajon	X	B001	Hôtel de ville	70, Grande rue
ARPAJON	Arpajon		B002	École Victor Hugo	Rue Victor Hugo
ARPAJON	Arpajon		B003	École Édouard Herriot	Rue École Édouard Herriot
ARPAJON	Arpajon		B004	École de la Rémarde	59, Rue de la Libération
ARPAJON	Arpajon		B005	Salle polyvalente Espace Concorde	18, Boulevard Cornaton
AVRAINVILLE	Arpajon	X	B001	Mairie	1, rue du Parc
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	Arpajon	X	B001	Salle de cérémonies "la grange aux anneaux"	Place Charles de Gaulle
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	Arpajon		B002	École maternelle Fontaine Saint Lubin	rue des Écoles
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	Arpajon		B003	École Primaire	Rue des Écoles
BOURAY-SUR-JUINE	Arpajon	X	B001	Salle Municipale	Route Départementale n° 99
BRUYERES-LE-CHATEL	Arpajon	X	B001	rotonde de l'Espace Bruyères Loisirs Culture	30 bis rue de la Libération
BRUYERES-LE-CHATEL	Arpajon		B002	grande salle de l'Espace Bruyères Loisirs Culture	30 bis rue de la Libération
BRUYERES-LE-CHATEL	Arpajon		B003	mairie	2 rue des Vignes
CHEPTAINVILLE	Arpajon	X	B001	Mairie	5, rue du Ponceau
EGLY	Arpajon	X	B001	Mairie	4, Grande Rue
EGLY	Arpajon		B002	École Jean Moulin	9, Rue Fernand Hébuterne
EGLY	Arpajon		B003	École Alphonse Daudet	11, Rue des écoles
EGLY	Arpajon		B004	Espace 520 Jean-Claude Moulin	5, Grande Rue
GUIBEVILLE	Arpajon	X	B001	Mairie (salle polyvalente)	Rue Pasteur
JANVILLE-SUR-JUINE	Arpajon	X	B001	Mairie – salle communale	40, Grande Rue
LARDY	Arpajon	Hôtel de ville 70 grande rue	B001	Hôtel de ville TRANSPORT DES B0021 Gymnase René Grammont	70, Grande rue Rue de Pansard
LARDY	Arpajon		B002	Mairie annex TRANSPORT DES B0021 Gymnase Cornuel	Route de Saint-Vrain Allée Cornuel
LARDY	Arpajon		B003	Salle polyvalente Espace Simone Veil TRANSPORT DES B0021 Gymnase René Grammont	35 rue de Verdun Rue de Pansard
LARDY	Arpajon		B004	Maison des Jeunes TRANSPORT DES B0021 Gymnase Cornuel	rue René Cassin Allée Cornuel
LEUVILLE-SUR-ORGE	Arpajon		B001	Mairie – salle du conseil TRANSPORT DES B0021 École élémentaire	28 rue Jules Ferry 12 avenue du parc